

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: [www.au.int](http://www.au.int)

---

**CONSEIL EXÉCUTIF**

Quarante et unième Session ordinaire

20 juin au 15 juillet 2022

Lusaka (Zambie)

**EX.CL/1350(XLI)**

Original : anglais

**RAPPORT DE LA QUATRIÈME RÉUNION DU  
COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT  
SOCIAL, LE TRAVAIL ET L'EMPLOI  
4-8 AVRIL 2022**

AFRICAN UNION  
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE  
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: [www.au.int](http://www.au.int)

HHS72559 – 64/15/24

**QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ  
TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LE  
DÉVELOPPEMENT SOCIAL, LE  
TRAVAIL ET L'EMPLOI (STC-SDLE-4)  
4-8 AVRIL 2022  
RÉUNION EN LIGNE**

**STC-SDLE-4/MIN/RPT**  
Original : anglais

Thème : « *AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE ET LE NIVEAU DE VIE EN AFRIQUE* »

**RAPPORT DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE  
QUATRIÈME RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR  
LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, LE TRAVAIL ET L'EMPLOI**

## INTRODUCTION

- a) La réunion ministérielle du quatrième Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur le développement social, le travail et l'emploi (STC-SDLE-4) s'est tenue en mode virtuelle du 07 au 08 avril 2022, sur le thème : « **Améliorer le bien-être et le niveau de vie en Afrique** ».

## PARTICIPATION

1. Ont participé à la réunion ministérielle les délégués des États membres de l'UA suivants : Afrique du Sud ; Bénin ; Botswana, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, État de Lybie, Eswatini, Gabon, Ghana, Kenya, Madagascar, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, République arabe d'Égypte, République arabe sahraouie démocratique, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire d'Algérie, République fédérale démocratique d'Éthiopie, République islamique de Mauritanie, République fédérale du Nigeria, République togolaise, République unie de Tanzanie, Royaume du Lesotho, Royaume du Maroc, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan du Sud, Somalie, Ouganda, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

2. Les organes de l'UA, les Communautés économiques régionales, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les partenaires coopérants suivants étaient représentés : Union africaine des aveugles (AFUB), CEDEAO, SADC, Special Needs Initiative For Growth, Centre africain de recherche sur la population et la santé , World Vision International, North-West University, Représentation de l'OIT auprès de l'UA et de la CEA, Bureau sous-régional de l'IPPF auprès de l'UA, HelpAge International Ethiopia, Child Fund International, Secrétariat de la CAE, HCR RAUECA, Bureau de liaison de l'OIM auprès de l'UA, Bureau de représentation du FNUAP auprès de l'UA, Conférence interafricaine de la prévoyance sociale, Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE), Comité de coordination pour le développement et la promotion de l'artisanat africain (CODEPA), Friedrich Ebert Stiftung - Zambie, Bureau de l'UNICEF auprès de l'UA et de la CEA, Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique orientale et australe, IM Swedish Development Partner, EDYCS Epilepsy Group, Organisation de l'Unité Syndicale Africaine (OUSA).

## PREMIER POINT DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE

3. Le Commissaire de l'Union africaine pour la santé, les affaires humanitaires et le développement social, S.E. Minata Samate Cessouma, a souhaité la bienvenue à tous les ministres et représentants des partenaires sociaux présents à la réunion. Elle a magnifié le caractère tripartite unique du Comité technique spécialisé et la contribution courageuse des acteurs clés de l'écosystème du développement social, du travail et de l'emploi. Elle a ajouté que, dans leur quête d'un meilleur bien-être et d'un meilleur niveau de vie en Afrique, les États membres doivent tirer parti de l'importante population de jeunes, qui représente un dividende démographique potentiel. Cela peut se faire grâce à des investissements appropriés dans l'éducation, l'entrepreneuriat, l'emploi et l'engagement des jeunes. Elle a, par ailleurs, souligné que l'impulsion donnée pour accélérer le développement durable et équitable tel qu'envisagé par l'Agenda 2063 ne devrait pas être une théorie mais une pratique pour les pays africains.

4. Mme Jacqueline Mugo, Secrétaire générale de la Fédération des employés de BUSINESS Africa, a félicité les dirigeants africains des secteurs du développement social, du travail et de l'emploi en Afrique pour avoir discuté de questions pertinentes pour le développement socio-économique du continent en ces temps difficiles. Elle a exprimé la ferme conviction de Business Africa qu'il ne peut y avoir de développement social en Afrique sans développement économique et politique. Elle a, en outre, souligné que le plus grand défi du quatrième STC-SDLE était de prendre des décisions qui non seulement ramèneront l'Afrique à son niveau pré-pandémique, mais aussi favoriseront la prospérité de l'Afrique. Mme Mugo a souligné l'importance d'une bonne coordination entre les États membres et entre les secteurs, qui est essentielle pour que l'Afrique réalise les aspirations de l'Agenda 2063. Mme Mugo a réitéré le soutien total de BUSINESS Africa aux travaux du STC, et a souligné la nécessité de renforcer le dialogue social ainsi que l'implication des employeurs et des travailleurs dans toutes les discussions et initiatives politiques en cours.

5. Le Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité syndicale africaine (OUSA), M. MEZHOU Arezki, a félicité le commissaire pour la santé, les affaires humanitaires et le développement social pour son élection à l'Union africaine. Il a également déclaré que la réunion se tient à une période unique de sortie de la pandémie du Covid. Cette situation a pour conséquence l'érosion du pouvoir d'achat, ainsi que des effets négatifs sur les services sociaux de base comme l'éducation et la santé. Elle a été exacerbée par la guerre en Ukraine, qui a eu un impact négatif sur les chaînes d'approvisionnement mondiales avec une baisse de la production alimentaire. La réponse de l'Afrique aux effets de la pandémie doit reposer sur des systèmes de protection sociale durables, ce qui permet de garantir la justice sociale. M. Mezhoud a appelé au renforcement du principe de l'engagement tripartite pour faire progresser le dialogue social et amplifier la voix des travailleurs.

6. La Sous-directrice générale de l'OIT et Directrice régionale pour l'Afrique, Mme Cynthia Samuel-Olonjuwon, a informé les participants des principales décisions de la 34<sup>e</sup> session du Conseil d'administration de l'OIT. Celles-ci comprennent l'élection historique de M. Gilbert F. Houngbo du Togo en tant que DG de l'OIT, ainsi que la recommandation de faire de la sécurité et de la santé au travail un des principes et droits fondamentaux au travail dans le cadre de notre Déclaration de 1998. En ce qui concerne la Déclaration d'Abidjan sur « Promouvoir la justice sociale : Façonner l'avenir du travail en Afrique », elle a indiqué qu'un plan de mise en œuvre a été élaboré avec des domaines prioritaires clés qui visent également à atténuer les impacts de la Covid 19 en Afrique. L'OIT a, en outre, travaillé à l'approfondissement de ses relations avec la Commission de l'UA, notamment par le biais d'un nouvel accord qui reflète un engagement mutuel pour une collaboration plus étroite entre les deux organisations autour de la réalisation de la justice sociale par la promotion du travail décent. Mme Cynthia Samuel-Olonjuwon a conclu son discours en soulignant l'engagement de l'OIT dans la démarche visant à favoriser la transformation de l'Afrique par le travail décent.

7. Dans son discours d'ouverture, la nouvelle Présidente du quatrième Comité technique spécialisé sur le développement social, le travail et l'emploi, Mme Among Betty Ongom, ministre ougandaise du Genre, du Travail et du Développement social, a exhorté les États membres à ne pas fournir davantage d'efforts pour que les domaines du développement social, du travail et de l'emploi renforcent la résilience en mettant en place

des mécanismes d'amortissement, car nos économies seront durement touchées par une réduction substantielle de l'activité économique. En outre, elle a noté qu'il y aura d'importantes pertes d'emplois dans l'importante économie informelle de l'Afrique ainsi que dans des secteurs spécifiques comme le tourisme et les voyages, l'hôtellerie et l'accueil en raison de la fragilité engendrée par la pandémie de la Covid-19. Elle a souligné que les instruments politiques et les recommandations qui les accompagnent nécessiteront des efforts de collaboration pour atteindre les résultats souhaités, puisque cette réunion croit en la philosophie du tripartisme.

**POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE PROCÉDURE**

**A. Élection du Bureau**

8. Conformément à la règle 16 du Règlement intérieur du STC-SDLE, le Bureau du Conseiller juridique (OLC) a présenté à la réunion, les résultats de l'élection et la composition du Bureau tels que soumis à la Commission de l'UA par les doyens régionaux. La réunion a noté que la composition est conforme à l'arrangement tripartite statutaire. Par la suite, le Bureau du quatrième Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur le développement social, le travail et l'emploi a été annoncé comme suit :

<b>Président (gouvernement)</b>	<b>Afrique de l'Est</b>	<b>Ouganda</b>
<b>1<sup>er</sup> Vice- président (gouvernement)</b>	<b>Afrique centrale</b>	<b>Tchad</b>
<b>2<sup>e</sup> Vice-président (Employeur)</b>	<b>Afrique australe</b>	<b>Lesotho</b>
<b>3<sup>e</sup> Vice-président (Travailleur)</b>	<b>Afrique du Nord</b>	<b>---</b>
<b>Rapporteur (gouvernement)</b>	<b>Afrique de l'Ouest</b>	<b>Bénin</b>

**B. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail**

9. L'ordre du jour et le programme de travail de la réunion ont été adoptés sans amendements.

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DU RAPPORT DE LA RÉUNION D'EXPERTS DU STC-SDLE-4**

10. Les ministres ont examiné le rapport de la réunion d'experts et ont approuvé les recommandations y afférentes :

**11. REDRESSEMENT POST-COVID-19 - EXPOSÉS ET DISCUSSIONS SUR LE DOCUMENT DE RÉFLEXION : Réponse socio-économique et environnementale globale de l'Union africaine à la pandémie de la Covid-19**

- a. Les ministres ont pris note du document de réflexion intitulé « Réponse socio-économique et environnementale globale de l'Union africaine à la pandémie de la Covid-19 ».
- b. Après les délibérations, les ministres ont décidé de :
  - i) Attirer l'attention de tous les gouvernements et dirigeants en Afrique sur la nécessité d'entreprendre des actions pour la relance de

- l'économie, avec l'implication de tous les acteurs du secteur (employeurs, citoyens) à différents niveaux ;
- ii) Continuer à soutenir davantage et à donner la priorité au dialogue social en tant qu'outil central pour la formulation et la mise en œuvre des politiques ;
  - iii) Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des stratégies qui renforcent la résilience des sociétés africaines dans le contexte de la Covid-19, spécialement en ce qui concerne l'accès à la santé et à la nutrition, le travail décent, la croissance et la productivité ;
  - iv) Renforcer le développement des entreprises, en particulier des PME ;
  - v) Créer des environnements propices aux entrepreneurs, en formulant des plans de développement de l'entrepreneuriat au niveau des États membres ;
  - vi) Promouvoir l'accès à la protection sociale et instaurer un dialogue social pour obtenir des changements durables sur les problèmes rencontrés ;
  - vii) Définir des stratégies d'augmentation de la productivité, notamment pour les industries et les organisations affectées par la Covid-19.

## **12. CONCLUSIONS DES SESSIONS SECTORIELLES - DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

### **13. Mise en œuvre de la Stratégie de l'UA sur le vieillissement**

#### **13.1 Projet de cadre politique et plan d'action sur le vieillissement révisés**

- a. Les ministres ont pris note du Cadre politique et du Plan d'action révisés sur le vieillissement.
- b. Après délibérations, les ministres ont décidé de :
  - i) Promouvoir la recherche et la formation axée sur le vieillissement et de l'âge avancée en Afrique;
  - ii) Adapter et garantir les systèmes de santé ;
  - iii) Éliminer et traiter la maltraitance des personnes âgées ;
  - iv) Assurer une sécurité de revenu adéquate pour les personnes âgées;
  - v) Assurer un logement et des infrastructures adéquats aux personnes âgées;
  - vi) Soutenir la participation active des personnes âgées aux processus politiques et de gouvernance ;
  - vii) Permettre aux jeunes de se préparer à leur vie future.
  - viii) Approuver le Projet de cadre politique et de plan d'action de l'Union africaine sur le vieillissement.

### **14. Mise en œuvre de l'Agenda 2040 de l'Afrique pour les enfants : Promouvoir une Afrique digne des enfants - Le travail, les réalisations et les défis du CAEDBE**

- a. Les ministres ont pris note du travail, des réalisations et des défis du CAEDBE concernant la mise en œuvre de l'Agenda pour les enfants d'Afrique 2040.
- b. Après les délibérations, les ministres ont décidé de :
  - i. Accélérer le processus de ratification de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ;
  - ii. Envisager de retirer les réserves émises sur les dispositions de la Charte pour que tous les enfants du continent soient pleinement couverts ;
  - iii. Se conformer aux obligations de production de rapports des États parties vis-à-vis du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE) ;
  - iv. Commémorer effectivement la Journée de l'enfant africain pour l'année 2022, comme l'a adopté le Conseil exécutif de l'Union africaine, sur le thème « Élimination des pratiques préjudiciables affectant les enfants : État d'avancement des politiques et des pratiques depuis 2013 » et soumettre le rapport sur sa mise en œuvre au CAEDBE.

#### **15. Rapport d'étape de la Campagne de l'UA pour mettre fin au mariage des enfants**

- a. Les ministres ont pris note du Plan stratégique de la campagne de l'UA pour mettre fin au mariage des enfants.
- b. Après les délibérations, les ministres ont décidé d'approuver le Plan stratégique de la campagne de l'Union africaine pour mettre fin au mariage des enfants.

#### **16. Rapport de l'UA sur les mutilations génitales féminines ;**

- a. Les ministres ont pris note du rapport de l'UA sur les mutilations génitales féminines.

#### **17. Plan stratégique de l'Initiative Saleema de l'UA pour l'élimination des mutilations génitales féminines.**

- a. Les ministres ont pris note du Plan stratégique de l'Initiative Saleema de l'UA pour l'élimination des mutilations génitales féminines.
- b. Après les délibérations, les ministres ont décidé de :
  - i. approuver le Plan stratégique de l'initiative Saleema de l'Union africaine sur l'élimination des mutilations génitales féminines.
  - ii. demander à la Commission de l'UA de présenter le Plan stratégique de l'initiative Saleema de l'UA pour l'élimination des mutilations génitales féminines au STC sur les femmes et le genre.

#### **18. Cadre de responsabilité de l'UA pour mettre fin aux pratiques préjudiciables**

- a. Les ministres ont pris note du Cadre de responsabilité de l'UA pour mettre fin aux pratiques préjudiciables.

- b. Après les délibérations, les ministres ont décidé d'approuver le Cadre de responsabilité de l'Union africaine pour mettre fin aux pratiques préjudiciables.

## **19. Stratégie et Plan d'action de l'UA pour l'élimination de l'exploitation et des abus sexuels des enfants sur Internet (EASEI)**

- a. Les ministres ont pris note du plan de la Stratégie et du Plan d'action pour l'élimination de l'exploitation et des abus sexuels des enfants sur Internet (EASEI) ;
- b. Après les délibérations, les ministres ont décidé d'approuver la Stratégie et du Plan d'action pour l'élimination de l'exploitation et des abus sexuels des enfants sur Internet (EASEI) ;

## **20. COMMUNICATION SUR LE SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

### **21. Architecture de l'Union africaine pour les Personnes handicapées (AUDA)**

#### **21.1 Plan d'action et Stratégie de mise en œuvre de l'UA visant à mettre fin aux attaques et autres violations des droits de l'homme ciblant les personnes atteintes d'albinisme en Afrique**

- a. Les ministres ont pris note de la mise en œuvre du Plan d'action et de la Stratégie de mise en œuvre visant à mettre fin aux attaques et autres violations des droits de l'homme ciblant les personnes atteintes d'albinisme en Afrique.
- b. Après les délibérations, les ministres ont décidé d'accélérer la transposition en droit interne et l'établissement de rapports sur le Plan d'action et la Stratégie de mise en œuvre de l'Union africaine pour mettre fin aux attaques et autres violations des droits de l'homme visant les personnes atteintes d'albinisme en Afrique.

#### **21.2 État des signatures et des ratifications du Protocole relatif aux droits des personnes handicapées**

- a. Les ministres ont pris note de l'état des signatures et des ratifications du Protocole relatif aux droits des personnes handicapées.
- b. Après les délibérations, les ministres ont décidé d'accélérer la signature et la ratification du Protocole relatif aux droits des personnes handicapées en Afrique.

## **22. Stratégie de l'UA sur le vieillissement**

#### **22.1 État des signatures et des ratifications du Protocole relatif aux droits des personnes âgées**

- a. Les ministres ont pris note de l'état des signatures et des ratifications du Protocole sur les droits des personnes âgées en Afrique.



- b. Après les délibérations, les ministres ont décidé d'accélérer la signature et la ratification du Protocole relatif aux droits des personnes âgées en Afrique.

## **23. Politique sociale et sécurité sociale**

### **23.1 Mise à jour sur l'adoption du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des citoyens à la protection sociale et à la sécurité sociale**

- a. Les ministres ont pris note de l'état des signatures et des ratifications du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des citoyens à la protection sociale et à la sécurité sociale.
- b. Après les délibérations, les ministres ont décidé d'accélérer la signature et la ratification du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des citoyens à la protection sociale et à la sécurité sociale.

### **23.2 Mise à jour sur la mise en œuvre de l'Agenda social 2063 de l'UA**

- a. Les ministres ont pris note de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Agenda social 2063 de l'UA.
- b. Après les délibérations, les ministres ont décidé d'accélérer l'intégration dans les lois nationales et la présentation de rapports sur l'Agenda social 2063 de l'Union africaine.

## **24. CONCLUSIONS DES SESSIONS SECTORIELLES - TRAVAIL ET EMPLOI**

### **25. Rapport d'étape sur le Plan d'action décennal pour l'élimination du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne**

- a. Les ministres ont pris note du rapport d'étape sur le plan d'action décennal pour l'élimination du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne (2020-2030).
- b. Après les délibérations, les ministres ont pris les décisions suivantes :
  - i. Mener des recherches et élaborer des actions politiques visant à s'attaquer aux causes profondes et les conséquences du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne et le crime transnational organisé,
  - ii. Soutenir les États membres en renforçant les capacités des inspecteurs du travail.
  - iii. Renforcer la collecte de données, en particulier les statistiques désagrégées sur le travail des enfants.

### **26. Rapport d'étape sur l'Initiative spéciale sur le travail décent et l'entrepreneuriat durable pour la paix et la sécurité dans le G5 Sahel «Solidarité Afrique pour la paix, la sécurité et le développement».**

- a. Les ministres ont pris note du rapport d'étape sur l'Initiative spéciale sur le travail décent et l'entrepreneuriat durable pour la paix et la sécurité dans le G5 Sahel «Solidarité Afrique pour la paix, la sécurité et le développement».
- b. Après les délibérations, les ministres ont demandé à la Commission de l'Union africaine de mobiliser des ressources pour organiser une réunion d'experts afin de finaliser l'Initiative spéciale du G5 Sahel.

## **27. Projet de termes de référence du Forum africain de coordination et de coopération en matière de sécurité sociale**

- a. Les ministres ont pris note du projet de termes de référence du Forum africain de sécurité sociale et de coopération (ASSCCF).
- b. Après les délibérations, les ministres ont pris les décisions suivantes :
  - i. Ancrer le Forum africain de coordination et de coopération en matière de sécurité sociale sur le principe de l'arrangement tripartite.
  - ii. Organiser une réunion consultative rassemblant tous les membres tripartites pour affiner le modèle opérationnel du Forum.
  - iii. Approuver l'initiative de création du Forum africain de coordination et de coopération en matière de sécurité sociale et son projet de termes de référence.

## **28. Projet de Déclaration sur la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants**

- a. Les ministres ont pris note du Projet de déclaration sur la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants.
- b. Après les délibérations, les ministres ont pris les décisions suivantes :
  - i) Mettre en évidence les responsabilités des pays d'origine et les responsabilités des travailleurs migrants dans la Déclaration.
  - ii) Reconnaître que les pays de transit et de destination ont également la responsabilité de protéger et de gérer les migrants et les travailleurs migrants en transit.
  - iii) Inclure une disposition sur la migration irrégulière dans la Déclaration.
  - iv) Renforcer la protection des migrants africains en signant des accords bilatéraux et multilatéraux sur le travail fondés sur les droits et tenant compte de la dimension de genre.
  - v) Accélérer la ratification des conventions internationales relatives à la Déclaration.
  - vi) Approuver le projet de déclaration
  - vii) Demander à la CUA de présenter le projet de déclaration sur la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants au CTS sur les migrations, les réfugiés et les personnes déplacées.

## **29. Lignes directrices sur l'établissement de systèmes intégrés d'information sur le marché du travail**

- a. Les ministres ont pris note des lignes directrices sur l'établissement de systèmes intégrés d'information sur le marché du travail (ILMIS).

- b. Après les délibérations, les ministres ont pris les décisions suivantes :
  - i) Demander à la Commission de l'Union africaine d'aider les États membres à relever les défis liés à l'élaboration et à la gestion des systèmes d'information sur le marché du travail.
  - ii) Renforcer la collecte, l'analyse, la diffusion et l'accessibilité de données désagrégées précises, fiables et à jour sur les statistiques du marché du travail par les États membres,
  - iii) Utiliser les lignes directrices pour établir une gouvernance du marché du travail efficace et performante au niveau national.
  - iv) Demander à la Commission de l'Union africaine de développer un plan de mise en œuvre pour établir des systèmes intégrés d'information sur le marché du travail au niveau national et de fournir un retour d'information sur les progrès réalisés.
  - v) Approuver les lignes directrices sur l'établissement de systèmes intégrés d'information sur le marché du travail.

### **30. Lignes directrices sur l'Élaboration d'un programme/Système de modèle de protection des migrants**

- a. Les ministres ont pris note des lignes directrices sur l'élaboration d'un modèle de programme et/ou système de protection des migrants.
- b. Après les délibérations, les ministres ont pris les décisions suivantes :
  - i) Promouvoir le partage des responsabilités entre les pays d'origine, de transit et d'accueil, comme indiqué dans les lignes directrices. Toutefois, la responsabilité première de la protection des travailleurs migrants devrait incomber aux pays d'accueil.
  - ii) Impliquer davantage les acteurs non étatiques nationaux et internationaux dans la mise en œuvre des Principes directeurs.
  - iii) Approuver les lignes directrices sur l'élaboration d'un modèle de programme et/ou système de protection des migrants.

### **31. Lignes directrices sur les accords bilatéraux de travail**

- a. Les ministres ont pris note des lignes directrices sur les accords bilatéraux de travail ;
- b. Après les délibérations, les ministres ont approuvé le projet de lignes directrices sur les accords bilatéraux de travail.

### **32. COMMUNICATION SUR LE SECTEUR DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

### **33. Communication sur la migration de main-d'œuvre (mise en œuvre, cadre stratégique du JLMP, partenariats, etc.)**

- a. Les ministres ont pris note du niveau de mise en œuvre et des mises à jour du Programme conjoint de migration de main-d'œuvre (JLMP).
- b. Après les délibérations, les ministres ont pris les décisions suivantes :
  - i. Donner la priorité au renforcement des capacités, à l'amélioration de la visibilité du programme et à la mise en œuvre des réformes nécessaires pour assurer la durabilité du programme.
  - ii. Utiliser le Cadre stratégique du JLMP comme outil de mobilisation des ressources pour atteindre les objectifs du JLMP.

- iii. Appeler les États membres de l'UA à allouer des ressources à la mise en œuvre du JLMP, en complément des fonds des donateurs.

**34. Communication sur le Comité consultatif de l'Union africaine sur la migration de main d'œuvre**

- a. Les ministres ont pris note de la communication sur le Comité consultatif de l'Union africaine sur la migration de main d'œuvre.
- b. Après les délibérations, les ministres ont pris les décisions suivantes :
  - i. Demander au LMAC d'intensifier la mise en œuvre de sa stratégie de plaidoyer sur la promotion de la ratification des instruments relatifs à la migration de travail.

**35. Communication sur le Groupe africain à Genève**

- a. Les ministres ont pris note de la présentation du Groupe africain à Genève.
- b. Les ministres ont :
  - i) Félicité M. Gilbert Houngbo, du Togo, pour son élection en tant que premier Directeur général africain de l'OIT.
  - ii) Apprécié la solidarité de l'Afrique en faveur de M. Gilbert Houngbo en tant que candidat de l'UA.
- c. Après les délibérations, les ministres ont pris les décisions suivantes :
  - i) Communiquer et recommander à chacun des pays de première importance industrielle, qui ne l'ont pas encore fait, d'envisager la ratification de l'instrument d'amendement de 1986.
  - ii) Demander à tous les États membres de l'UA de faire pression, sur une base bilatérale, sur les pays d'importance industrielle majeure et les autres pays qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'ils ratifient l'instrument de 1986.

**36. Orientation politique sur le développement de la Stratégie de la Commission de l'Union africaine en matière d'économie sociale et solidaire**

- a. Les ministres ont pris note de l'orientation politique sur la Stratégie de développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) de la Commission de l'Union africaine.
- b. Après les délibérations, les ministres ont pris les décisions suivantes :
  - i) Organiser un atelier de validation de la stratégie de l'économie sociale et solidaire de l'UA avec les États membres et les parties prenantes partenaires.

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : DATE ET LIEU DE LA CINQUIÈME RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

37. Les ministres n'ont pas proposé d'accueillir le CST-SDLE-5. Le commissaire à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social a informé les États membres qu'au cas où aucun pays ne se porterait volontaire pour accueillir le CTS, la CUA accueillerait le CTS à Addis-Abeba, en Éthiopie. Toutefois, S.E. Amb Cessouma a

également indiqué que tout État membre qui déciderait ultérieurement d'accueillir le CTS serait toujours le bienvenu.

38. Les dates seront décidées après concertation entre le Bureau du STC et la Commission.

#### **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES**

39. La représentante du Ghana a exhorté les États membres à créer la prospérité en exploitant le dividende potentiel du développement fourni par les secteurs du développement social, du travail et de l'emploi. Elle a expliqué que les questions de politique générale examinées par le CTS sont fortement liées à la prospérité économique. À cet égard, les pays africains pourraient souhaiter tirer parti des multiples possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) pour changer le discours, améliorer les conditions sociales et faire passer le développement de la pauvreté à la prospérité). Le représentant du Ghana a en outre suggéré qu'un point sur la ZLECAf et son impact sur l'emploi pourrait être inscrit à l'ordre du jour de la prochaine CST.

#### **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE**

40. Les ministres ont adopté le rapport tel que modifié.

#### **POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : ALLOCUTION DE CLÔTURE**

41. La Commissaire à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social, S.E. l'Amb. Minata Samate Cessouma, a exprimé sa profonde gratitude à tous les participants pour les sessions efficaces et productives. Elle a souligné que les discussions ont abordé de manière critique la nécessité de renforcer les politiques et les institutions ainsi que les investissements stratégiques en lien avec le développement social, le travail et l'emploi. La Commissaire a également transmis les félicitations du président de la CUA, S.E. M. Faki Mahamat, à tous les ministres et experts. S.E. Amb Cessouma a indiqué la disponibilité du Département à se référer et à collaborer avec le Bureau du CTS sur les questions relatives au développement social, au travail et à l'emploi.

42. La présidente du Bureau du 4e CTS, Mme Among Betty Ongom, ministre ougandaise du Genre, du Travail et du Développement social, a remercié tous les experts pour leur engagement dans l'examen des documents, ainsi que la CUA pour l'organisation des sessions. Mme Ongom a également félicité les ministres pour le haut niveau d'engagement qui a caractérisé les débats de la réunion ministérielle. Le Président du CTS a exprimé l'intérêt et l'engagement du Bureau à continuer à se lier et à collaborer avec la Commission de l'Union africaine, et en particulier avec le Département de la santé, des affaires humanitaires et du développement social, pour des conseils et un engagement supplémentaires sur l'un des documents du CTS, en particulier la mise en œuvre et le suivi des recommandations adoptées par la réunion ministérielle dans un esprit d'engagement tripartite. En conclusion de son discours, Mme Ongom a appelé tous les États membres à fournir l'engagement politique et le leadership nécessaires pour mettre en œuvre les cadres politiques et les stratégies identifiés pour améliorer le bien-être des populations africaines.

**PROJET DE DÉCISION SUR LE RAPPORT DE LA QUATRIÈME SESSION  
ORDINAIRE DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ DE L'UNION AFRICAINE SUR  
LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, LE TRAVAIL ET L'EMPLOI  
Doc. EX.CL/1350(XLI)**

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport de la quatrième session ordinaire du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur le développement social, le travail et l'emploi (CTS-SDLE4), tenue virtuellement, du 04 au 08 avril 2022 et les recommandations qui y sont contenues ;
2. **ADOpte** les éléments suivants sans aucune implication financière, juridique et structurelle :
  - i) Projet de cadre politique révisé et de plan d'action sur le vieillissement ;
  - ii) Stratégie quinquennale de la campagne de l'UA pour mettre fin au mariage des enfants en Afrique
  - iii) Stratégie quinquennale de l'Initiative Saleema de l'UA sur l'élimination des mutilations génitales féminines ;
  - iv) Projet de cadre de responsabilité de l'UA pour mettre fin aux pratiques néfastes
  - v) Stratégie et plan d'action de l'UA pour mettre fin à l'exploitation et aux abus sexuels d'enfants en ligne (OCSEA) ;
  - vi) Projet de termes de référence du Forum africain pour la sécurité et la coopération sociale (ASSCCF) ;
  - vii) Projet de déclaration sur la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants ;
  - viii) Projet de lignes directrices sur la mise en place des systèmes intégrés d'information sur le marché du travail ;
  - ix) Projet de lignes directrices sur le développement modèle de programme/système de protection des migrants ;
  - x) Projet de lignes directrices sur les accords bilatéraux de travail (BLA).
3. **APPELS** aux États membres qui n'ont pas signé, adhéré et ratifié les protocoles sur les personnes âgées, les personnes handicapées, la protection sociale et la sécurité sociale à le faire.

4. **S'ENGAGE** à prendre les mesures appropriées pour la mise en œuvre de la réponse socio-économique et environnementale globale de l'Union africaine à la pandémie sanitaire de COVID-19.
5. **ENCOURAGE** les pays de l'UA à intensifier les mesures nationales pour domestiquer, mettre en œuvre et faire rapport sur les politiques relatives aux vieillissement, aux handicaps, à la fin du mariage des enfants, aux MGF, à l'exploitation sexuelle des enfants en ligne, au cadre de responsabilité en matière de pratiques néfastes et à l'Agenda social 2063 ;
6. **APPELS** aux États membres de l'UA d'accélérer la domestication et de faire rapport sur le Plan d'action de l'Union africaine et de mettre en œuvre la Stratégie pour mettre fin aux attaques et d'autres violations des droits de l'homme ciblant les personnes atteintes d'albinisme en Afrique ;
7. **RECONNAÎT** le besoin urgent de renforcer la gouvernance nationale de la migration de la main-d'œuvre guidée par les instruments de l'UA, notamment les accords bilatéraux sur le travail, le programme modèle de protection des migrants, les systèmes intégrés d'information sur le marché du travail et la déclaration sur la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants ;
8. **APPRÉCIE** la Déclaration sur la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants et **INVITE** les pays africains qui travaillent avec les partenaires et les organisations de la société civile à répondre à l'appel de la Déclaration ;
9. **DEMANDE** la Commission de :
  - i. **Établir** le Forum africain de sécurité sociale et de coopération (ASSCCF) en tant que plate-forme importante pour la stratégie de réponse et de relance post-Covid-19 ;
  - ii. **Entamer** le processus visant à galvaniser le soutien à la mise en œuvre des instruments de gouvernance de la migration de main-d'œuvre de l'UA adopté par le CTS-SDLE4 tenu du 04 au 08 avril 2022 ;

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

2022-06-20

# Report of the Fourth Session of the Specialised Technical Committee on Social Development, Labour and Employment (STC-SDLE-4) 4-8 April 2022

African Union

DCMP

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/10419>

*Downloaded from African Union Common Repository*